

## Point de vue

23 Août 2012

Page 1 (2)

### **Pourquoi la société SIFEM investit-elle par le biais de centres financiers offshore ?**

SIFEM est une société anonyme de droit privé dont le capital est détenu par la Confédération suisse. La plupart de ses investissements prend la forme de capital-risque dans les pays en développement et dans les économies émergentes, favorisant ainsi l'accès à des sources de financement à long terme aux petites et moyennes entreprises (PME) locales. SIFEM contribue ainsi à la croissance durable de ces entreprises, à la création d'emplois, ainsi qu'au développement du secteur privé et à la réduction de la pauvreté dans les pays cibles.

Dans le cadre de ses opérations dans les pays en développement et les économies émergentes, SIFEM prend des participations dans des fonds d'investissement domiciliés dans des centres financiers offshore (« CFO »)<sup>1</sup> pour les raisons suivantes :

1. Le recours aux CFO permet souvent de déployer des investissements sous forme de capital-risque dans les pays en développement. En particulier, les CFO permettent à plusieurs investisseurs de mettre en commun leurs ressources, puis d'investir le capital combiné dans des PME de pays qui ont un cadre juridique et réglementaire peu propice et où la protection des investisseurs est limitée. En d'autres termes, les CFO satisfont aux exigences des investisseurs en capital-risque permettant ainsi aux PME d'accéder aux marchés internationaux des capitaux.
2. La motivation première de SIFEM pour l'utilisation des CFO n'est pas liée à des raisons fiscales. En fait, les impôts sont payés dans les pays en développement et dans les économies émergentes par les entreprises qui bénéficient de l'investissement en capital-risque des fonds desquels SIFEM est actionnaire<sup>2</sup>. Les co-investisseurs de SIFEM dans ces fonds s'acquittent de leurs impôts dans leur pays de résidence lorsque leur argent est rapatrié. Cependant, les CFO permettent aux investisseurs d'éviter la double imposition, ce

---

<sup>1</sup> Défini dans la « Stratégie concernant l'utilisation de centres financiers offshore dans le cadre des opérations du secteur privé du Groupe de la Banque Mondiale » acceptée par le Conseil d'Administration en novembre 2011.

<sup>2</sup> SIFEM a commencé à recueillir systématiquement des données sur les impôts payés par les bénéficiaires des fonds dans lesquels SIFEM a investi après août 2013. En 2014, ces sociétés avaient payé cumulativement 446 millions USD d'impôts à leurs gouvernements respectifs.

qui est autorisé par les conventions fiscales bilatérales et par les réglementations fiscales nationales. L'environnement fiscal favorable des CFO contribue positivement aux objectifs de développement de SIFEM en augmentant les moyens à disposition de SIFEM. De fait, SIFEM réinvestit la totalité du produit de ses investissements dans d'autres projets du secteur privé.

3. Les CFO permettent l'établissement de fonds d'investissement à vocation régionale actifs dans plusieurs pays. De plus, les investissements structurés depuis les CFO permettent l'utilisation d'une large palette d'instruments financiers (y compris mezzanine, capitaux propres, dette, hybride) adaptée aux investissements dans le secteur privé des pays en développement et en transition.

Tout cela contribue également à multiplier l'impact de développement de SIFEM. L'approche de SIFEM sur l'utilisation des CFO est en ligne avec la « Stratégie concernant l'utilisation de centres financiers offshore dans le cadre des opérations du secteur privé du Groupe de la Banque Mondiale » acceptée par la Suisse. Les fonds dont SIFEM est actionnaire sont domiciliés dans des juridictions qui respectent les normes fiscales convenues au niveau international. SIFEM se conforme pleinement à la loi anti-blanchiment suisse.

SIFEM revoit constamment sa politique sur l'utilisation des CFO à la lumière des travaux du *Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales* afin de s'adapter à l'évolution des normes fiscales convenues au niveau international.

Dans leur processus de développement, les pays cibles de SIFEM améliorent au fur et à mesure leur cadre juridique et son application, les réglementations en matière de fonds d'investissement, ils renforcent la stabilité de leur monnaie et assurent sa convertibilité. Dans ce contexte, SIFEM est résolu à investir une plus grande proportion de son portefeuille dans des structures locales (onshore).

SIFEM collabore étroitement avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), qui dans le cadre de sa coopération économique au développement soutient des mesures visant à améliorer l'environnement des affaires et à renforcer les capacités locales de réglementation (y compris la promotion de la lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme) dans les pays en développement et les économies émergentes.